

Asset Management
Retail Distribution CH/LI, ACPE

A nos clients bancaires et sociétés partenaires

31 mai 2010

FundTelegram

Credit Suisse Equity Fund (Lux)

(le «Fonds»)

Credit Suisse Equity Fund Management Compagny

Société Anonyme, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 44 867

Credit Suisse Fund Management S.A.

Société Anonyme, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 72 925

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons porter à votre connaissance les modifications suivantes du Credit Suisse Equity Fund (Lux).

A. Changements concernant tous les compartiments du fonds: changement de la société de gestion

Les porteurs de parts du fonds sont informés du fait que la société de gestion actuelle du fonds «Credit Suisse Equity Fund Management Company» n'assumera plus la gestion du fonds à partir du 1 août 2010 et qu'elle sera remplacée par «Credit Suisse Fund Management S.A.».

B. Changements concernant uniquement le compartiment Credit Suisse Equity Fund (Lux) USA:

La politique de placement du Credit Suisse Equity Fund (Lux) USA sera adaptée avec effet au 1er juillet 2010. Pour permettre à la fois d'accroître le rendement et de réduire le risque, le compartiment sera ainsi autorisé à poursuivre une stratégie overlay basée sur des options couvertes (stratégie dite «covered call»), qui implique la vente d'options call couvertes («position courte») sur le portefeuille d'actions sous-jacent («position longue»). La valeur nominale maximale des positions «short call» ne devra pas dépasser 100% des actifs nets du compartiment.

Le recours à cette stratégie overlay donnera lieu à une indemnité supplémentaire («volatility fee»). Le paiement de celle-ci s'effectuera chaque mois selon un calcul fondé sur une commission annuelle de 0,5%

sur la valeur totale des actifs du compartiment qui étaient soumis à la stratégie overlay le dernier jour civil de chaque mois.

Les porteurs de parts du Credit Suisse Equity Fund (Lux) USA qui n'approuvent pas le changement mentionné sous B ont la possibilité de restituer gratuitement leurs parts jusqu'au 22 juin 2010.

Le prospectus, le prospectus simplifié et le Règlement de gestion seront adaptés en conséquence.

Les porteurs de parts sont rendus attentifs au fait que le nouveau prospectus, le prospectus simplifié et le Règlement de gestion pourront, conformément aux dispositions du prospectus, être obtenus/demandés au siège de la société de gestion.


Le prospectus, le prospectus simplifié, des copies du Règlement de gestion, les modifications apportées au texte ainsi que le dernier rapport annuel ou semestriel du Credit Suisse Equity Fund (Lux) peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant du Credit Suisse Equity Fund (Lux) en Suisse: Credit Suisse Asset Management Funds AG, Zurich

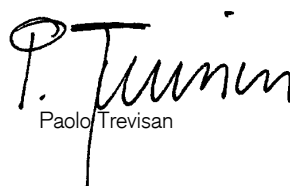
Domicile de paiement du Credit Suisse Equity Fund (Lux) en Suisse: Credit Suisse SA, Zurich

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

CREDIT SUISSE SA



Stefan Hirter



Paolo Trevisan